

Rapport social et commission à l'étude du conseil municipal

TOULON

Malgré un ordre du jour et des sujets un peu pointus, le débat a tout de même permis de mettre en lumière la démocratie locale en action et de dégager des pistes pour l'améliorer.

Le conseil municipal a acté sans regret de quiconque la cession de parts détenues par la commune de Toulon dans la Société publique locale méditerranéenne (SPLM). En faisant de surcroît une pas si mauvaise affaire que ça puisque la Ville avait acheté 120 actions pour un montant de 45 000 euros et qu'elle vient d'en revendre 60 pour la somme de 80 000 euros. Si elle parvient donc à se débarrasser des autres aux mêmes conditions, la mise de départ aura été multipliée par quatre.

La présentation du Rapport social unique (RSU) a permis ensuite à l'adjoint Christophe Moreno de dégager une trajectoire jugée vertueuse. Avec « une maîtrise de la masse salariale et des charges qui a permis d'augmenter le régime indemnitaire des agents pour une enveloppe de plus de 2 millions d'euros pour cette année ».

La conseillère municipale de Toulon en Commun Magali Brunel (PS) a souhaité replacer ce rapport dans « un contexte national dégradé », en rappelant l'adoption le 19 février des décrets sur la réduction de l'indemnisation des arrêts maladie des agents publics à 90 %, qui va toucher 5,6 millions d'agents publics. « Nous nous insurgons contre ces mesures antisociales. Nous les dénonçons même si nous savons qu'à la mairie de Toulon, des efforts ont été faits sur le maintien des indemnités dans certains congés maladies », reconnaît-elle.



Le refus d'intégrer la gauche à une commission consultative a rendu bien inutilement les débats.

PHOTO TT.

L'élue soulève également le nombre important de fonctionnaires contractuels dont bon nombre de femmes, en précisant que c'est un des points qui doit faire vraiment l'objet d'une réflexion.

La gauche veut sa place

Concernant le taux d'absence, elle soulève le problème de la pénibilité de certaines tâches et demande si des perspectives d'évolution, de reconversion professionnelle pour la fin de leur temps d'activité professionnelle sont envisagées.

Des contractuels, lui répond Josée Massi, qui sont embauchés pour remplacer les titulaires absents ou sur des postes où il est nécessaire de réussir un concours, donc en attendant de l'obtenir ou de passer un certain délai.

Sur les arrêts maladies, la

pyramide des âges élevée joue défavorablement, tout comme la part importante d'agents de catégorie C, dont bon nombre dans des métiers usants et difficiles, explique Christophe Moreno qui met en avant un budget de formation d'1 million d'euros.

« Je peux vous assurer que la formation est un point sur lequel je me bats. D'ailleurs, je vous signale que les vacataires qui sont dans les écoles ont fait en sorte de les qualifier », précise Josée Massi. Et de poursuivre : « Nous avons choisi et je pense que c'est tout à notre honneur, de garder les cantines en traditionnel et en régime. »

C'est la composition d'une commission consultative spécialement dédiée à la procédure d'attribution d'un restaurant sur les plages du Mourillon qui va mettre le feu aux poudres. Le conseiller municipal Toulon en

Commun André De Ubeda (PCF) ne comprenant pas que le groupe d'opposition le plus important n'y ait pas sa place.

Le problème c'est que pour simplifier les choses, lui répondra l'adjoint Robert Cavanna, il a été décidé de reprendre à l'identique les membres de la commission d'appel d'offres à laquelle la gauche ne participe pas « puisqu'elle se détermine en début de mandat au vu des résultats des élections municipales ». C'est très fâcheux puisque c'est le RN qui, en l'occurrence, en profite.

Sinon, parmi les bonnes nouvelles, Josée Massi a une nouvelle fois affirmé, pour répondre aux railleries de l'extrême droite, que le projet De Mayol à Pipady se fera bel et bien. Avec des ajustements par rapport à ce qui avait été exposé en 2019.

Thierry Turpin

EN BREF

Poursuivre l'œuvre d'André Neyton

Le conseiller municipal de Toulon en Commun André De Ubeda (PCF) a profité de la délibération concernant l'attribution de subvention aux associations culturelles, dont celles au Théâtre de la Méditerranée, pour saluer avec émotion et gratitude le travail colossal et infiniment créatif réalisé par André Neyton.

« Nous souhaitons, Madame le maire, voir perdurer la singularité et la richesse artistique de ce lieu devenu emblématique au-delà de Toulon et du Var », commence-t-il. Une particularité dans la programmation et la création, ajoute l'élue, « qui transcende les frontières de la langue et des expressions artistiques et qui peut déplaire aux tenants d'une culture corsetée et passiste ».

« Vous savez, et je l'ai dit et redis, que je m'efforcerai de continuer l'œuvre d'André Neyton. En aucun cas la mairie n'abandonnera le Théâtre de la Méditerranée », lui a répondu la maire de Toulon. L'occasion de rappeler aussi que la Ville non seulement maintient ses subventions à la culture mais les augmente. « Nous avions monté 901 000 euros l'année dernière et nous serons à 1 100 000 cette année. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités », conclut-elle.

Lecture publique

Le réseau de lecture publique constituant un enjeu important en matière d'accès au savoir et d'aménagement durable du territoire, les bibliothèques étant un outil de démocratisation culturelle et de cohésion sociale, le réseau des médiathèques de la ville de Toulon et la médiathèque départementale du Var ont établi un partenariat afin d'améliorer encore la promotion de la lecture publique du livre et de l'action culturelle sur le territoire toulonnais.

Banksy, les tarifs de l'expo

Dans la continuité des expositions d'envergures internationales présentées depuis 2020, le Musée d'Art de Toulon accueillera l'exposition « Banksy Street Art (R)Evolution » du 14 juin au 5 octobre au tarif de 7 euros par personnes (4 euros pour les groupes et les étudiants de 26 ans, gratuit pour tous les moins de 26 ans).

Extrême droite : comment combattre le fléau ?

Toulon en Commun a tenté à l'occasion d'une question écrite de porter le fer au sein du conseil municipal par une question écrite. Dommage que celle-ci n'ait pas été acceptée car débordant selon le règlement intérieur des prérogatives de cette assemblée.

Après la séance, le conseiller municipal de Toulon en Commun André De Ubeda (PCF) a souhaité évoquer devant la presse le thème de la question écrite refusée puisque jugée en dehors des compétences du conseil municipal. Dommage,

parce que la menace de l'extrême droite, dont il était justement question, à Toulon est bien là. Ce n'est donc pas le moment de retenir les coups. D'autant que si l'attitude irréprochable de la majorité d'Hubert Falco (DVD) puis de Josée Massi (SE), d'autres prétendants, chez LR par exemple, sont pour le moins beaucoup plus ambigus. Comme bizarrement le sénateur Bonnus qui s'est rué au soutien du maire d'extrême droite de Béziers - faut pas se tromper de maillot, Michel !

Toulon en Commun voulait rappeler dans son intervention avortée aussi bien « les attaques ont eu lieu à Paris aux cris de "Paris est nazi" », que les procès, les condamnations judiciaires, ou les révélations

sur les messages racistes ou homophobes. « Ici même, dans cette salle, poursuit André De Ubeda, nous avons eu à supporter des attitudes indignes de la part de l'extrême droite. » Et de poursuivre : « Les révélations de la presse, par la suite ont montré la récurrence et l'ancienneté des écrits scandaleux de M. Koutseff. » Le conseiller municipal RN n'en étant pas à son coup d'essai nauséabond.

La question, certes un prétexte, était donc de savoir quelles mesures pourraient prendre la première magistrate pour que cela ne se reproduise pas « en cas de retour de M. Koutseff ou, qui sait, de Mme Lavalette » - la députée RN qui vient de livrer sans vergogne une professeure à la haine de la fachosphère.

TT